

fournira gratuitement et sans réduire les montants consacrés au Plan de Colon b ou à d'autres programmes d'aide.

Le deuxième accord prévoit que le Canada et l'Inde vont collaborer à la construction d'une centrale nucléaire de type Candu, d'une puissance électrique nette de 200 mégawatts; cette centrale sera située dans l'État du Rajasthan en Inde. Le Gouvernement du Canada vendra à crédit les services, le matériel et l'équipement nécessaires, représentant une valeur approximative de 35 millions de dollars sur un coût total de près de 70 millions.

La moitié de la première charge de combustible d'uranium pour cette génératrice sera fournie par le Canada. Au prix courant, cette moitié vaudrait environ 2.1 millions. D'autre part, le Canada fournira le combustible supplémentaire dont l'Inde pourrait avoir besoin de temps à autre pour cette centrale, à condition que notre uranium ne soit pas plus cher que celui d'autres pays.

Le Canada et l'Inde sont convenus d'échanger tous renseignements utiles en ce qui concerne le fonctionnement de cette centrale et de celle de Douglas-Point en voie d'aménagement au Canada. Les deux pays sont convenus, en outre, que l'une et l'autre centrales ne serviront qu'à des fins pacifiques, et l'accord renferme des dispositions à cet effet.

Les accords dont il est question expriment la collaboration traditionnelle entre le Canada et l'Inde en ce qui concerne les usages pacifiques de l'énergie atomique. Ils ne pourront que consolider les relations étroites et amicales entre les deux pays.

Incidents récents à Berlin

En réponse à plusieurs questions au sujet des récents incidents sur l'autoroute de Berlin, M. Martin a dit, le 12 novembre:

... Au cours des récents incidents, les États-Unis ont étroitement coordonné leur ligne de conduite et les mesures à prendre avec le Royaume-Uni et la France qui partagent avec eux la responsabilité première au sujet de Berlin. Nous nous sommes tenus évidemment en communication étroite avec les États-Unis et avec nos alliés de l'OTAN qui, à mon avis, ont agi en cette affaire avec prudence et discernement.

Des incidents de cette nature peuvent sembler porter sur des questions d'intérêt secondaire, mais ils traduisent néanmoins une pression constante de l'Union soviétique sur les droits essentiels des Occidentaux au libre accès à Berlin. Ils nous rappellent que cette ville divisée reste un point de friction grave dans l'atmosphère de détente entre l'Est et l'Ouest et ils nous avertissent que les problèmes fondamentaux entre l'Est et l'Ouest restent encore à résoudre. De plus, ils reflètent la politique ambivalente du gouvernement soviétique qui, d'un côté, proclame une politique de coexistence pacifique, tandis que, de l'autre, il a recouru à des pressions militaires dans des situations comme celles qui ont trait aux droits occidentaux d'accès à Berlin.